



Demande d'autorisation
D'ouverture temporaire d'un débit de boisson

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ Comité des fêtes des Hermites
Mme Renou Sylvie
présidente

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 2^{me} catégorie) ⁽²⁾ à l'étang du Brossard

du 14 juillet 2018 à 17 heures 00
au 15 juillet 2018 à 12 heures 00

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27/06/2018
(signature)
Renou

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté
AR_2018_027

Je soussigné(e) Guy SAUVAGE de BRANTES maire de LES HERMITES

Vu la demande ci-dessus ;
Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu ⁽⁴⁾ /

Arrête :

M⁽¹⁾ Madame RENOU Sylvie, Présidente du Comité des fêtes

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à ⁽²⁾ l'Etang du Brossard - 37410 LES HERMITES

du 14 juillet 2018 à 17 heures 00

au 15 juillet 2018 à 19 heures 00

à l'occasion de ⁽³⁾ la fête du 14 juillet

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Les Hermites, le 26 juin 2018

(1) Nom, prénoms, profession, adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Le Maire



Le Maire,

Guy SAUVAGE de BRANTES